



COMPTE RENDU DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2023

18H30 SALLE DES FETES

PROJETS-TRAVAUX-RÉALISATIONS

Etudes coordonnées SMEG
Avenants travaux Maya-Orangerie
Programme Alabri – Papi 2 – Batardeaux
Aménagement sécuritaire carrefours Couronne – Clos Méjean et Couronne - Garouyas

FINANCES

Délibération cadre cadeaux de Noël des enfants et colis des personnes âgées
Marché à bons de commande voirie 2024-2026
Marché de l'éclairage public Avenant pour 2024
Marché des assurances DAB et RC
Tarifs occupation du domaine public à partir de janvier 2024
Décision modificative numéro 3
Demande de subvention Grand Avignon Maya-Orangerie

RESSOURCES HUMAINES

Carte cadeau pour le personnel
Convention CDG Médecine préventive
Convention CDG CNRACL

DIVERS

Consultation des administrés loi APER
Convention de gestion en flux Commune/Grand Delta Habitat
Approbation du compte rendu de la CLECT
Décisions municipales juillet à décembre 2023
Consultation électricité
Bilan d'activité du syndicat du Lycée

ETAIENT PRESENT.E.S :

Mesdames Emilie Beynet, Martine Bouche, Sylvie Burgio, Carole Delafontaine, Huguette Denis, Jessie Halili, Nathalie Jasse, Naïma Ouragh

Messieurs Steeven Arene, Thibault Baccherini, Maurice Benoît, Patrick Cheruel, Frédéric Daragnes, Jacques Demanse

PROCURATIONS :

Karel Arnau à Thibault Baccherini
Marie-Pierre Vaselli à Huguette Denis
Régis Agret à Frédéric Daragnes

ABSENT.E.S :

Joseph Lo Negro
Mathias Durand

REMARQUES SUR LE DERNIER COMPTE RENDU

Pas de remarques, validé à l'unanimité

PROJETS-TRAVAUX - RÉALISATIONS

Etudes coordonnées SMEG

Rapporteur : Patrick Cheruel

Chaque année, le SMEG, propose à la Commune des travaux sur les réseaux qui ont fait l'objet d'études.

Pour l'année 2024, le SMEG propose la dissimulation des réseaux secs du Chemin du Mas San Pan et la sécurisation de fils nus du Chemin de la Croix.

Si la Commune valide les travaux, les études sont à la charge du SMEG, en revanche, la Commune doit s'engager, en cas de refus des travaux, à financer le coût de ces études.

**L'avis des membres du Conseil Municipal est sollicité
Unanimité**

Avenants travaux Maya-Orangerie

Rapporteur : Patrick Cheruel

Des avenants aux travaux de rénovation énergétique de la Résidence Maya et de l'Orangerie vous ont été fournis en annexe de ce conseil municipal.

**L'avis des membres du Conseil Municipal est sollicité
Unanimité**

Programme Alabri – Papi 2 – Batardeaux

Rapporteur : Jacques Demanse

La consultation pour pallier la vulnérabilité des bâtiments a été lancée en juin 2023.

Sur l'ensemble des entreprises sollicitées (27), deux seulement ont répondu pour la pose de batardeaux (qui sont les protections individuelles obligatoires dans le cadre du PAPI 2) et une pour la protection des points d'aération de bâtiments en façade.

Chacune est venu présenter ses produits au Responsable des Services Techniques et une seulement propose le type de produit qui pourrait convenir en termes de sécurité, de pose, d'entretien mais également de stockage à la Collectivité.

En effet, la Société ESTHI propose différents types de batardeaux (suivant le bâtiment sur lequel ils sont nécessaires) qui nécessitent des travaux sur les façades des bâtiments et, en sus, une capacité de stockage (les boxwalls pour la Salle des Sports) que nous n'avons pas.

La Société Sécurité Confort propose des batardeaux dont les montants se fixent par clipsage au sol ainsi que des protections de points d'aération amovibles.

La solution de la Société Sécurité Confort est validée par le personnel en charge de l'installation de ces équipements.

Il est donc proposé aux Membres du Conseil Municipal de retenir la Société Sécurité Confort pour l'achat des batardeaux et des protections de points d'aération des bâtiments pour un montant de 43 303,32 €.

Pour mémoire, ces travaux sont subventionnés dans le cadre du Plan de Prévention des Inondations.

**L'avis des membres du Conseil Municipal est sollicité
Unanimité**

Aménagement sécuritaire carrefours Couronne – Clos Méjean et Couronne – Garouyas. Résultat consultation

Rapporteur : Patrick Cheruel

3 entreprises consultées et une seule entreprise a répondu à l'offre et s'est rendue sur site.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir la société Colas pour réaliser ces travaux d'un montant de 22 171,20 € TTC plus option retenue pour repise du chemin du Clos Méjean sur une longueur de 48 ml pour 7 661,80 € TTC

**L'avis des membres du Conseil Municipal est sollicité
Unanimité**

FINANCES

Délibération cadre Noël des enfants, repas et colis des personnes âgées

Rapporteur : Hugnette Denis

Chaque année, la Commune de Sauveterre propose un repas aux personnes de 65 ans et plus, un colis aux personnes de 70 ans et plus ainsi qu'un Noël festif pour les enfants avec animations et cadeaux pour les enfants de 0 à 10 ans inclus.

Il nous faut, ce jour, délibérer sur le principe de maintien de ces festivités et cadeaux.

**L'avis des membres du Conseil Municipal est sollicité
Unanimité**

Marché à bons de commande voirie 2024-2026

Rapporteur : Patrick Cheruel

Un marché à bons de commande a été passé avec l'entreprise COLAS en 2019 pour un montant de travaux annuels de voirie de 40 000€TTC par an pour une durée de 3 ans reconductible 1 an.

Ce marché arrive à son terme fin 2023, il est proposé de consulter en vue d'un nouveau marché à bon de commande d'un montant identique 40 000€TTC par an pour une durée de 3 ans (2026) avec possibilité de reconduction pour 1 an supplémentaire.

**L'avis des membres du Conseil Municipal est sollicité
Unanimité**

Marché de l'éclairage public Avenant pour 2024

Rapporteur : Patrick Cheruel

Le contrat de performance énergétique pour la réalisation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public et sportif, d'illuminations festives, de signalisation lumineuse tricolore, borne d'accès et bornes d'alimentation électrique arrive à son terme en 2023.

Il se compose comme suit :

- G0 Gestion et exploitation
- G1 Suivi poste énergie
- G2 Maintenance des installations
- G3 Travaux programmés et non programmés (conservation du patrimoine)
- G4 Programme de rénovation énergétique
-

Ce contrat a été notifié en 2014 pour un montant total de base de 832 607,97€TTC (révisé chaque année +8311€ HT pour la 9^{ème} année, redevance 2023 annuelle à 87248.92€TTC)

Compte tenu de la hausse rapide des prix de l'Energie, il est souhaitable à travers le prolongement du marché en cours, de réaliser le solde des travaux de rénovation du parc d'éclairage public, afin d'atteindre l'objectif de 100% des luminaires à LED (reste 20%) et ainsi réduire la consommation énergétique (50% d'économie).

Les travaux supplémentaires devant être réalisés dans ce cadre au titre du poste G4 valorisés à partir du BPU, marché actualisé, pour un montant de l'avenant de 120 028 €TTC pour la 11^{ème} année (% écart introduit +15%).

La commission valide cet avenant de prolongation de contrat pour 2024.

Il est sollicité l'autorisation de valider un avenant pour la prolongation d'un an de ce Contrat pour 2024.

**L'avis des membres du Conseil Municipal est sollicité
Unanimité**

Marché des assurances DAB et RC

Rapporteur : Martine Bouche

Le marché des assurances Dommages aux Biens et Responsabilité Civile doit être renouvelé au 1^{er} janvier 2024, vous trouverez en pièce jointe, le compte rendu de la CAO qui atteste d'un lot 1 Dommages aux Biens, infructueux en raison d'une absence d'offres et autorise le Maire à contacter un assureur en vue d'une assurance de gré à gré.

L'assureur MMA nous a fait une offre qui vous est transmise en annexe et sur laquelle il convient de nous positionner.

Cette assurance ne couvre pas les dommages liés au climat pour les panneaux photovoltaïques et les œuvres expertisées de la Commune pour lesquels nous devront prendre une assurance complémentaire (nous sommes en attente de devis).

**L'avis des membres du Conseil Municipal est sollicité
Unanimité sur l'offre de la SMACL pour la Responsabilité Civile
Unanimité sur l'offre des Assurances Mutuelles du Mans pour Dommages aux Biens,
formule 3.**

Tarifs occupation du domaine public à partir de janvier 2024

Rapporteur : Martine Bouche

Les Membres de la Commission Fêtes et Cérémonies ont souhaité revoir le tarif des occupations de domaine public. Vous trouverez en annexe, un tableau récapitulatif de ces tarifs.

**L'avis des membres du Conseil Municipal est sollicité
Unanimité**

Décision modificative numéro 3 - Amortissement des frais des études de travaux réalisés

Rapporteur : Hugnette Denis

Le paiement des études d'avant-projet est comptabilisé dans le compte 2031 (M14) ou 203 (M57).

Si le projet est suivi de travaux d'investissement, il ne faut pas amortir les frais d'études. Il convient alors d'intégrer le coût des études sur celui des travaux et prévoir les crédits nécessaires.

Pour les amortissements constatés avant 2023, il convient d'autoriser monsieur le comptable à débiter le compte 2803 et de créditer le compte 1068 pour un montant total de 15 242,41 euros par opération d'ordre non budgétaire.

Pour les travaux dès 2023, ouverture de crédit -Section investissement Chapitre 041

| INVESTISSEMENT | | | | |
|---|--------------|-------------------|---|-------------------|
| CHAPITRE 041 | | | | |
| Opération | Titre | | Mandat | |
| 1048-AMENAGEMENT SECURITAIRE FERRAT | 2031 Etudes | 864,00 | 2112 Terrain de voirie | 864,00 |
| 1059 CHEMIN DE LA GARE | 2031 Etudes | 39 132,00 | 2152 Installations de voirie | 39 132,00 |
| 1053 STADE | 2031 Etudes | 14 760,00 | 2128 Autres agencements et aménagements | 14 760,00 |
| 1061 TOITURE D'EGLISE | 2031 Etudes | 5 526,00 | 2313 Constructions | 5 526,00 |
| 10641 RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE DAUDET | 2031 Etudes | 60 711,62 | 21312 Bâtiments scolaires | 60 711,62 |
| 10642 RENOVATION ENERGETIQUE JEAN FERRAT | 2031 Etudes | 15 668,39 | 21318 Autres bâtiments publics | 15 668,39 |
| 1067 ECOLE ELEMENTAIRE BERNARD DE VENTADOUR | 2031 Etudes | 5 400,00 | 21312 Bâtiments scolaires | 5 400,00 |
| | Total | 142 062.01 | Total | 142 062,01 |

Ces opérations n'auront aucune incidence financière sur le budget.

**L'avis des membres du Conseil Municipal est sollicité
Unanimité**

Demande de subvention Grand Avignon Maya-Orangerie

Rapporteur : Jacques Demanse

Dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement des Communes, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon subventionne la rénovation énergétique des bâtiments Communaux.

Les travaux de la Résidence Maya et de la Salle de l'Orangerie seraient éligibles à ce fonds de soutien.

| Partenaires financiers et autofinancement | Montant à répartir €HT | Dépenses éligibles |
|---|---------------------------|--------------------|
| GA | 118 540,00 | 475 599,11 |
| Commune | 118 540,11 | |
| Etat | 109 832,00 | |
| Département | 92 579,00 | |
| Région | 36 108,00 | |
| TOTAL | 475 599,11 | |

Le tableau présenté ci-dessus récapitule l'opération financière liée à ces rénovations.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de solliciter ce fond auprès du Grand Avignon à hauteur de 118 540 euros.

**L'avis des membres du Conseil Municipal est sollicité
Unanimité**

RESSOURCES HUMAINES

Carte cadeau pour le personnel

Rapporteur : Frédéric Daragnès

Pour les fêtes de fin d'année, la Commune offre, chaque année au Personnel Communal une carte cadeau de 100 euros.

Il convient aujourd'hui de délibérer sur ce principe en vue de le formaliser.

**L'avis des membres du Conseil Municipal est sollicité
Unanimité**

Convention CDG Médecine préventive

Rapporteur : Frédéric Daragnès

La convention de Médecine préventive (transmise en annexe) entre la Commune et le Centre de Gestion arrive à son terme, il convient aujourd'hui de la renouveler.

**L'avis des membres du Conseil Municipal est sollicité
Unanimité**

Convention CDG CNRACL

Rapporteur : Frédéric Daragnès

Le CDG 30 soutien les Communes dans l'instruction des dossiers de retraite des agents titulaires et contractuels, pour ce faire, ce partenariat fait l'objet d'une convention qui arrive à son terme et qu'il convient de renouveler, pour votre bonne information, elle vous est transmise en annexe.

**L'avis des membres du Conseil Municipal est sollicité
Unanimité**

DIVERS

Consultation des administrés loi APER

Rapporteur : Jacques Demanse

Les Communes sont chargées, par la loi du 22 mars 2023 dite d'accélération de la production des énergies renouvelables d'élaborer, sur leur territoire des zones d'accélération des dites énergies.

Les cartes élaborées ont été présentées aux administrés en vue de recueillir leur avis dans un cahier de doléances sur les propositions émises.

Monsieur le Maire apportera des réponses lors du Conseil Municipal.

Les Membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur l'ensemble des cartes proposées pour l'accélération de production des énergies renouvelables.

Monsieur le Maire apporte, aux Membres du Conseil, une synthèse de la consultation des administrés (en annexe)

**L'avis des membres du Conseil Municipal est sollicité
12 Pour**

2 Contre (Emilie Beynet, Nathalie Jasse) – 3 Abstentions (Steeven Arene, Carole Delafontaine, Naïma Ouragh)

Convention de gestion en flux Commune/Grand Delta Habitat

Rapporteur : Jacques Demanse

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur la convention reçue en annexe de ce conseil.

L'avis des membres du Conseil Municipal est sollicité

Les Membres du Conseil Municipal rejettent, à l'unanimité, la convention et sollicitent pour la Commune un contingent de logements plus important

Approbation du compte rendu de la CLECT

Rapporteur : Jacques Demanse

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur l'approbation du compte rendu de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

**L'avis des membres du Conseil Municipal est sollicité
Unanimité**

Décisions municipales juillet à décembre 2023

Rapporteur : Jacques Demanse

Consultation électricité

Rapporteur : Patrick Cheruel

La Commission d'Appel des Offres s'est réunie, le 14 novembre en vue d'analyse du marché de fourniture d'électricité pour les bâtiments Communaux de 0 à 36 KVA.

Pour mémoire, il fallait à la clôture du marché, se positionner dans la même journée avant 17h00. A ce titre, les Membres du Conseil Municipal avaient donné pouvoir à la CAO pour se positionner et à Monsieur le Maire pour signer l'offre retenue.

Une seule offre a été reçue, celle d'EDF, elle vous est présentée en annexe et a été validée par la CAO

Bilan d'activité du syndicat du Lycée

Rapporteur : Jacques Demanse

Le bilan du syndicat vous est fourni en annexe pour information

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal se termine à 19h44

SYNTHÈSE CONSULTATION DES ADMINISTRÉS LOI APER

Loi d'accélération des énergies renouvelables loi APER

Il s'agit pour l'État au travers de cette loi de recenser le potentiel des énergies renouvelables sur le territoire national en s'appuyant sur les communes et intercommunalités afin de quantifier et de planifier ces énergies vertes pour l'avenir, notamment pour permettre de réduire les gaz à effet de serre, de réduire considérablement l'utilisation des énergies fossiles et d'aller vers la neutralité carbone.

C'est dans ce sens que les communes et la communauté d'agglomération du Grand Avignon se sont inscrites et ont engagé, pour certaines, une consultation de leurs habitant(e)s en leur présentant des cartes locales recensant le potentiel de toutes les énergies renouvelables de leur territoire.

Il y a eu 68 réponses ce qui représente 3.88 % des inscrits sur les listes électorales de la commune.

Le moins que l'on puisse dire c'est que cette consultation n'a pas mobilisé, et la très faible participation ne peut être retenue comme représentative et significative.

Sommairement on peut constater que 43 réponses sont entièrement focalisées sur l'emplacement de la future centrale photovoltaïque et s'avèrent défavorables à cet emplacement.

24 réponses favorables pour l'ensemble des cartes proposées ainsi que pour le potentiel proposé des énergies renouvelables y compris les zones d'exclusion avec par exemple le non à l'éolien.

On constate une réponse sans avis.